

COMITÉ DIRECTEUR
Procès-verbal N°08 - 2013/2014
Jeudi 22 mai – Vermenton

MEMBRES PRÉSENTS : MMES BILLAUT, CHOQUIN, FARCY, LARCHER, SAUVAGEOT, THARREAU, MM BOULAY, BRIERE, CLEMENT, DEPIERRE, JACOTOT, MARTIN, MATA, MORIAUX.

MEMBRES EXCUSÉS : MMES CUENOT, MORIAUX, Dr COLLIN, MM CUENOT, FREMONT, GOUT, MARGUERY, PETITE, PRUDON GE, PRUDON GI, POUPENEY, QUINCY, RATAJCZAK.

INVITÉS PRÉSENTS : MMES DECHAUME, GUERIN, PLAT, VALTAT, MM BENUCCI, BORSATO, CAMBUS, CHETAIL (CTS), TAFFINEAU (CD89), VERNOUD (CD21).

INVITÉS EXCUSÉS : MME JOUILLE, MM BERTHEAU (CD71) PETIT (58) MME GREGOIRE (CD58).

Après les mots de bienvenue de Mylène GUERIN (Présidente de Vermenton) et Didier TAFFINEAU assisté des membres du comité Sylvie VALTAT, Delphine PLAT qui seront rejoints par Yves BORSATO, Bernard DEPIERRE les remercie de leur présence et pour l'accueil convivial.

La date de réunion a été déplacée suite à la qualification de la JDA en ½ finales du championnat de France. Le Président nous informe de la démission de J.Michel GOUT pour des raisons personnelles (erratum dossier AG 1 poste à pourvoir supplémentaire).

Le comité directeur adresse ses félicitations à Henri VALES élu à la Mairie de la Charité Sur Loire ancien Président de club de la CHARITE.

Le Président fait part du décès du papa de D.Taffineau ainsi que de celui d'André JEANIN des suites d'une longue maladie qui fut un dirigeant très actif pendant 45 ans à la JDA DIJON.

1 – APPROBATION PV

Le PV n°6 du Comité directeur 14 mars à Ouroux est adopté. Le PV n°7 est en cours de finalisation.

2 – EFFECTIF LICENCES

	2012/2013 au 21/05	2013/2014 au 21/05			différence	%
		M	F	TOTAL		
CD 21	3 697	2 598	1 148	3 746	49	1,33
CD 58	1 435	987	538	1 525	90	6,27
CD 71	4 776	2 942	2 011	4 953	177	3,71
CD 89	1 612	1 084	657	1 741	129	8,00
Ligue	11 501	7 593	4 350	11 943	445	3,87
FFBB	490 348	318 883	183 697	502 580	12 232	2,49

Le Président souligne une très belle progression de l'Yonne mais il reste encore des efforts à faire pour atteindre les 13 000 licences. La Fédération a atteint les 500 000, elle reste la cinquième fédération sportive.

3 – ACTIVITÉS PRÉSIDENT/SECRÉTAIRE

Bernard DEPIERRE a assuré les relations avec les autorités de tutelle FFBB, Conseil Régional, DRJS et son partenaire le CROS.

FFBB

Il nous fait part de sa longue conversation avec le Président de la FFBB concernant les nombreuses informations envoyées par mail sans précisions d'urgence qui devraient être hiérarchisées selon leur arrivée par les commissions fédérales.

Conseil régional

Un avenant de convention à la 2^{ème} année de 30 000 euros a été signé pour le fonctionnement, sans oublier l'aide apportée pour l'achat du mini bus.

Rendez-vous en juin pour négociation de la convention avec Safia Otokoré et le Directeur général des services, pour d'éventuels nouveaux besoins informatiques, bureautiques etc....

Poste CTS

Nomination d'un CTS en Bourgogne. Le poste de la Bourgogne devrait être affecté à la commission paritaire dans les jours qui viennent.

Jeunesse et sports

Les relations sont très bonnes. Le Président a rencontré plusieurs fois la nouvelle Directrice régionale.

Octroi d'une subvention supplémentaire de 3000 euros pour compenser l'absence de l'un de nos CTS muté début janvier.

Pôle espoirs

La demi-journée de recrutement au CREPS organisée mercredi 02 avril pour les jeunes pré-sélectionnés de la rentrée 2014 2015, s'est bien déroulée. En présence de B.DEPIERRE, JL. MARTIN et V.CHETAIL de bons échanges constructifs ont eu lieu avec les familles, grâce à une sélection plus limitée.

Remerciements aux élus de la ligue qui assurent le transport des jeunes pôlistes de la gare au CREPS.

CREPS

Rencontre avec le Directeur pour l'organisation des camps basket en juillet. Celui-ci sera présent la première semaine du camp pour une permanence administrative.

Annuaire Ligue 2014 2015

Toutes les informations devront être transmises au secrétariat avant le 15 juillet dernier délai. Les compositions des commissions régionales seront mises en place au prochaine comité le 04 juillet.

Les comités départementaux devront également transmettre les affiliations avant cette date.

Colloque Mécénat

Celui-ci sera organisé le matin de l'assemblée générale régionale à Etang/Arroux. C'est un sujet qui avait été évoqué longuement avec la Présidente de la commission formation et que B.DEPIERRE a eu la chance d'animer au CFA DU SPORT avec 120 participants.

La démarche étant pour les clubs amateurs (hors structures professionnelles), d'avoir la possibilité de trouver des moyens de partenariat avec les entreprises en demandant un mécénat qui lui permettra aux partenaires pour un versement par exemple de 100 euros une défiscalisation à 60 % de prise en charge, soit un coût 40 euros.

Ceci sera évoqué par deux spécialistes Thierry CHIRON et Rémi SEGUIN, des témoignages de clubs non basket qui pratiquent déjà bien le mécénat pour essayer d'utiliser le mécénat comme sources de recettes supplémentaires, d'autant plus que les subventions publiques ne devraient pas beaucoup augmenter. Au cours de cette matinée des conventions types seront mises à disposition.

Divers

- Courrier du club de ST REMY concernant la rencontre perdue par pénalité en RM1 suite à la qualification d'un joueur en C2. Une réponse a été faite au club.
- Le président remercie les élus qui ont assuré les diverses délégations : Challenge Benjamins Bercy pour JM Boulay, J.Luc Martin, Pierre-Hugues Fremont pour les TIL à VICHY, et JC Brière à Vermenton.
- J.Claude BRIERE nous informe qu'une réunion des secrétaires et trésoriers aura lieu à la FFBB à la rentrée.

- Assemblée générale de la Ligue, le Président rappelle que chaque Président de commission doit transmettre son CR d'activités à la Ligue pour diffusion aux clubs et présenter une synthèse sur un support informatique pour une assemblée plus dynamique.

Un document concernant la réforme sur la participation des clubs à l'assemblée générale sera envoyée aux clubs avec le CR d'activités pour vote à l'assemblée générale extraordinaire.

4 – TRÉSORERIE

Le Trésorier absent pour raison professionnelle, a transmis un point sur la situation des clubs : encore 17 000 euros non réglés, 23 000 au dernier bureau.

Les amendes pour pénalités de retard seront appliquées sur le relevé de compte arrêté au 31 mai après restitution des péréquations déplacements pour les clubs débiteurs de plus de 1000 euros. Il est rappelé que les clubs doivent être à jour le jour de l'assemblée générale.

La commission des finances présidée par Christian CUENOT c'est réunie avec le trésorier Général Michel MARGUERY le 15 mai pour exposer aux vérificateurs aux comptes Jacqueline ESTIVALET et de Norbert QUINCY, le bilan financier de l'année 2013 qui sera présenté à l'AG.

5 – SPORTIVE ANNEXE 1

J.Claude BRIERE demande à la commission sportive d'étudier la date limite pour les engagements en championnats seniors ligue compte tenu du changement de date des mutations au 30 juin.

En cas de décision à prendre, jusqu'au prochain comité, la commission sportive consultera le bureau par mail.

Coupes de Bourgogne modifications règlementaires

A.M Sauvageot présente les changements principaux :

- acte de candidatures aux finales seniors pour tous les clubs afin de tourner dans les comités.
- match disputé chez le 1er tiré au sort,
- 5 dates : 3 plateaux 1 demi-finale, 1 finale.
- Une péréquation pour une harmonisation sur les frais de l'arbitrage,
- L'augmentation de l'amende à 200 euros afin d'éviter les forfaits.

Le comité adopte le nouveau règlement (voir ANNEXE 1).

En U20 suite aux désistements des clubs pour les play-offs, une coupe a été créée sur engagements libres. La finale ES CHALON/ CS AUTUN a eu lieu le 17 mai.

Des examens CRO se sont déroulés sur les finales de coupes de Bourgogne.

Match perdu par pénalité MARZY JDA

Suite au match de RM1 n° 1127 du 18 mai 2014 opposant JS MARZY à JDA DIJON BOURGOGNE 2.

- **Attendu que votre équipe masculine a déclaré forfait,**
- **Attendu que le club JS MARZY a été prévenu,**
- **Attendu que la commission sportive et les arbitres ont été prévenus et ne se sont pas déplacés,**

Par ces motifs et sur proposition de la commission sportive, le Comité Directeur de la ligue de Bourgogne du 22 mai 2014 décide conformément à l'article 39 des règlements généraux :

MATCH PERDU PAR FORFAIT A JDA DIJON BOURGOGNE 2
 JS MARZY BASKET 20 JDA DIJON BOURGOGNE 2 0

L'amende prévue de 170 Euros sera à régler sous 8 jours par le club de JDA DIJON BOURGOGNE.

Match perdu par pénalité VAUZELLES/GENLIS

Suite à la rencontre n° 6154 du Championnat régional U20 M du 12 avril 2014 opposant ASA VAUZELLES à A GENLIS BB :

- **Attendu que votre équipe ne s'est pas déplacée pour cette rencontre,**

Par ces motifs et sur proposition de la commission sportive, le Comité Directeur de la ligue de Bourgogne du 22 mai 2014 décide conformément à l'article 39 des règlements généraux :

MATCH PERDU PAR FORFAIT A A GENLIS BB

L'amende prévue de 40 Euros sera à régler sous 8 jours par le club de A GENLIS BB.

Match perdu par pénalité DA DIJON/BESANCON

Suite à la rencontre n° 6092 du Championnat régional U20 M du 05 avril 2014 opposant DA DIJON 21 à BESANCON AC :

- **Attendu que votre équipe ne s'est pas déplacée pour cette rencontre,**

Par ces motifs et sur proposition de la commission sportive, le Comité Directeur de la ligue de Bourgogne du 22 mai 2014 décide conformément à l'article 39 des règlements généraux :

MATCH PERDU PAR FORFAIT A BESANCON AVENIR COMTOIS

DA DIJON 21 20 BESANCON AC 0

L'amende prévue de 40 Euros sera à régler sous 8 jours par le club de BESANCON AC.

Match perdu par pénalité MARZY/CHALON BC

Suite à la rencontre n° 8064 du Championnat régional U15 F du 12 avril 2014 opposant JS MARZY à CHALON BC :

- **Attendu que votre équipe ne s'est pas déplacée pour cette rencontre,**

Par ces motifs et sur proposition de la commission sportive, le Comité Directeur de la ligue de Bourgogne du 22 mai 2014 décide conformément à l'article 39 des règlements généraux :

MATCH PERDU PAR FORFAIT A CHALON BC

JS MARZY 20 CHALON BC 0

L'amende prévue de 40 Euros sera à régler sous 8 jours par le club de CHALON BC.

Finales interdépartementales 01 juin

Elles se dérouleront à 71 Chagny en SF et 21 Fontaine en SM.

Accession Championnats de France

RM1 MARZY RF1 CHENOVE 2

Championnats de France

Les finales ont lieu en Bourgogne :

24 et 25/05 U20 AB CREUSOT Délégué Ligue J.Claude Brière et Bernard Depierre.

24 et 25/05 U17 CHALON BC Délégué Ligue Pierre Anthony Quincy.

Minimes JDA finale nationale à LANDERNAU et PRISSE MACON en U17 à AIX

Félicitations aux clubs Bourguignons CHARNAY BBS, CHENOVE et AB CREUSOT pour leur saison.

Nos encouragements à CHENOVE et AB CREUSOT qui jouent actuellement les play-offs pour une accession.

Le Président a transmis un courrier à la FFBB pour un maintien de ES CHALON en NF3.

Daniel MORIAUX souligne que le basket bourguignon est très bien représenté dans ces finales chez les jeunes et seniors et nous informe qu'une Union a été créée en seniors féminines entre AB CREUSOT et ES CHALON, ce qui permettra à de jeunes joueuses d'évoluer à haut niveau et dans leurs catégories respectives.

J.Farcy informe le comité d'une demande d'engagement de ES CHALON en U20 championnat de France.

6 – CRO

Différents points sont évoqués par la Présidente S.THARREAU :

- Au niveau des OTM toujours en attente d'un examen et de la validation de la zone.
- Arrivée d'une OTM HN zone Est qui s'installe à Dijon.
- Examens d'arbitres toujours aucune réponse des résultats du concours OCF, ce qui est vraiment dommage depuis 2 mois 1/2, d'après la zone la réponse sera faite en fonction du nombre d'équipes de championnats de France. 7 arbitres étaient concernés, seuls trois candidats se sont présentés. Le 1^{er} devrait accéder en CF si note de 12 et il y aura automatiquement une descente. Un programme lourd pour tous les candidats et les formateurs.
- Des examens OTM ont eu lieu sur la coupe de Bourgogne, les arbitres les plus méritants sur la saison ont été désignés pour arbitrer ces finales.

- Stage de début de saison les 13 et 14 septembre au CRI en parallèle avec celui des entraîneurs comme tous les ans.
- Une réunion aura lieu avant l'assemblée générale pour harmoniser les calendriers entre les commissions technique, sportive et arbitres. B.DEPIERRE désigné J.C BRIERE comme coordonnateur s'il le faut.
- S.Tharreau précise que J.JEANNEAU avait insisté lors de sa venue en avril sur le fait que les arbitres de championnats de France devaient apporter leur soutien aux jeunes arbitres. Le message n'est pas très bien passé puisque plusieurs arbitres désignés en numéro 2 pour soutenir ces jeunes, ont considéré que la CRO ne respectait pas la hiérarchie.
- Sylvie THARREAU expose le problème de comité de la Nièvre et l'incapacité de la CRO à prévoir des formations OTM par manque de candidats. Chloé DERAÏN reste l'interlocutrice au niveau de la CDO 58 qu'il faut soutenir.

Aide aux écoles d'Arbitrage

Réponses des CD 21 (6 clubs), 71 et 89.

Les récompenses aux jeunes arbitres validés par la CRO (vestes + sifflets) sont confirmées.

Les formateurs d'école seront récompensés par des bons d'achats pour équipements.

Soit ces deux opérations à 1200 euros environ. Un budget total de 4500 euros. Il reste environ 3 000 euros

Proposition d'attribution de 300/club et 800/comité. Proposition adoptée.

Sylvie THARREAU demande qu'un budget de 500 euros soit conservé pour la Nièvre qui n'a pas répondu.

Le comité directeur adopte cette proposition à l'unanimité ainsi que le flochage « Arbitres en formation ».

C.Choquin demande que les récompenses soient attribuées en fin de saison plutôt qu'en début de saison.

7 – JEUNES ET TECHNIQUE ANNEXE 2

Bilan sur les tournois de zone à Vichy six sélections Bourgogne présentées 2 en U13 et 2 en U14 et 2 U15.

Résultats plutôt satisfaisants 6 matchs gagnés sur 14. L'Auvergne dernier la Bourgogne 3^{ème} sur 5 TIL.

Une victoire sur le Lyonnais. Bonne préparation collective de la part des entraîneurs par rapport aux autres ligues centrées sur l'individualité.

Par contre moins de jeunes placés en phase de zone pour la Bourgogne : 2 masculins en U13, 3 féminines en U13, 2 masculins en U14, 3 féminines en U14. En U15 un 5 majeur. Un cadre R.ZWICKY participera comme adjoint de Nicolas CORBE sur la sélection U14 zone et V.CHETAIL participera à la sélection U13 zone garçons.

JL Martin félicite l'encadrement et les jeunes pour le comportement.

Pôle 2014 2015

féminines ⇨ 5 entrées soit 12 féminines.

Masculins ⇨ 8 entrées pour 10 masculins

Emploi du temps adapté à la pratique du sport. Un très bon point avec les heures d'entraînements adaptées puisque tous les jeunes terminent la fin de journée à 17H et 15H le vendredi allègement sur certains cours.

Championnats U15 élite (Annexe 3)

Décision géographique et club, projet d'attribution aux clubs Dijonnais. Le CTS V .CHETAIL après avoir respecté scrupuleusement tous les critères de sélection propose CHENOVE en Féminines et JDA DIJON en masculins (voir ci-joint). Le comité directeur décide d'adopter cette proposition.

Une présentation a été faite par le Président de la Ligue aux clubs intéressés et présents à la réunion en avril.

Le nombre d'affectation dans chaque ligue est problématique dans les grandes régions.

B.Depierre insiste sur l'importance de l'implantation du basket dans les villes et salles sans basket et la continuité de l'évolution des licenciés.

V.CHETAIL donne des précisions sur le séminaire des cadres techniques qui évoque le retour sur le basket espagnol, pour comparaison de travail. La grosse différence est liée à l'arbitrage qui arbitre seul 3, 4 matchs et touche le ballon tous les deux allers retours afin de favoriser la rapidité du jeu.

Statut de l'entraîneur

37 équipes sur 39 en jeunes obtiendront les 2 points de bonus. Deux équipes n'ont pas respecté le statut Villeneuve et Bligny en U13F.

Challenge Benjamins(nes)

L'organisation à Coubertin moins bien qu'à Bercy sur une seule journée. J.M Boulay qui a représenté la Ligue à Paris souhaiterait que le représentant désigné sur la phase Ligue soit le même au niveau fédéral, pour faciliter le contact avec les jeunes et les parents pour le déplacement à Paris.

Bilan Rassemblement mini basket 04 Mai Dijon

J.Luc MARTIN félicite les dirigeants de la JDA Dijon pour l'implication du club et la parfaite organisation du tournoi à l'intérieur du campus universitaire.

BILAN : 116 Equipes **U11G** : 45 équipes.**U11 F** : 21 équipes.**U9 G** : 30 équipes.**U9 F** : 10 équipes.**U9 MIXTE** : 10 équipes.

Cela représente environ **525 enfants** qui se sont dépensés tout au long de la journée aussi bien durant les matchs que sur les animations proposées.

Ces matchs ont été arbitrés par 30 jeunes qui avaient entre 11 et 15 ans. Félicitations à eux.

Un seul regret : il manquait **2 clubs nationaux et pas moins de 15 clubs régionaux**.

Par contre, félicitations au club d'ES CHALON (52 enfants), SAINT APOLLINAIRE (40 enfants), VERMENTON (40 enfants) et LA CHAPELLE DE GUINCHAY (30 enfants)

L'obtention de l'organisation la saison prochaine sera faite sur deux ans.

Demande de dotation de deux panneaux par Fontaine. Accord du comité directeur

Championnats régionaux U15

Suite à une réunion avec les comités une 1^{ère} phase aura lieu du 15 septembre au 22 décembre.

En accord avec les comités il faudra se servir de la 1^{ère} phase et en janvier la 2^{ème} phase pourra permettre à des équipes départementales d'intégrer celle-ci et d'avoir un championnat régional 1 pour le titre et 2 pour un challenge.

Plus grande visibilité pour la commission technique. Il faudra être vigilant sur les désignations et l'arbitrage.

Sylvie VALTAT intervient sur les désignations des jeunes officiels départementaux désignés sur les rencontres en championnats jeunes région et le manque d'échanges avec le répartiteur de la ligue. Le système fonctionne bien c'est une très bonne expérience mais il faudrait plus de concertation entre les comités et la CRO.

J.VERNOUD demande que soit définies les priorités et des réunions mises en place de temps en temps avec les Présidents de CDO et la CRO, pour consolider le travail en commun.

B.DEPIERRE demande qu'une réunion soit prévue dans ce sens.

8 – SALLES ET TERRAINS

Un courrier a été envoyé à tous les clubs concernant les nouveaux tracés.

Claudette CHOQUIN nous informe que Gérard PRUDON est favorable pour reprendre la Présidence de la commission.

A.MATA trouve dommageable en tant que Vice-président de ne pas avoir été mis au courant.

B.DEPIERRE rappelle la règle de fonctionnement, le comité directeur ayant six places vacantes à l'issue de l'AG et du comité directeur du 04 juillet, le Président proposera en relation avec le secrétaire général et le trésorier (règle statutaire), la composition du comité avec désignation des Vice-présidents pour chaque commission.

9 – PROMOTION DÉVELOPPEMENT

Secteurs de développement

Donzy : Réunion le mercredi 21 mai en présence des dirigeantes de l'association, de la Mairie et de l'omnisport au sujet de la poursuite de l'activité.

Epinac : Il y a une volonté de créer une association sur la commune, une première rencontre pour évaluer la demande et mettre en place l'accompagnement est prévue le mardi 27 mai.

Bourgogne Basket Camp

Pour rappel, le camp se déroulera sur trois semaines en juillet au CREPS de Dijon.

L'état des inscriptions à ce jour :

- Semaine 1 (du 6 au 12 juillet) => 68 inscrits *Complet, inscriptions closes*
- Semaine 2 (du 13 au 19 juillet) => 27 inscrits
- Semaine 3 (du 20 au 26 juillet) => 37 inscrits

150 inscriptions à ce jour sur 3 semaines. B.Depierre souhaite que soit intégré la saison prochaine à ce camp une formation de jeunes arbitres de 11 à 15 ans.

Académie du Basket

4 propositions ont été faites par les comités (1 par comité). Ces propositions sont retenues.

10 – DIVERS

- Invitation au colloque Mécénat rappel inscrivez-vous à la Ligue.
- Réforme de la participation des clubs à l'assemblée générale extraordinaire.
- F.BENUCCI demande si un championnat U20 féminines région est envisagé. Une proposition a été faite cette année seulement deux candidats.
- Accueil du trésorier de l'Yonne Yves BORSATO.
- JM JACOTOT a représenté la ligue à la réunion Rhénanie Palatinat.
- F.CLEMENT demande quand commence l'utilisation de la feuille de marque électronique. JC.BRIERE précise que ce sera en septembre et en N3 et jeunes championnats de France. Une confirmation sera faite aux clubs par écrit.
- S.THARREAU souhaite que soit remise en place la sanction financière pour l'arbitre qui ne se déplace pas. A insérer dans les dispositions financières
- D.Taffineau demande confirmation de la date de l'AG 2015 pour réservation de la salle. Celle-ci devrait avoir lieu à MONETEAU samedi 27 juin 2015.

Prochain comité directeur ⇨ vendredi 04 juillet

Le Président,
Bernard DEPIERRE.

Le Secrétaire Général,
Jean-Claude BRIERE.

PJ : ANNEXE 1 à 3

ANNEXE 1

SPORTIVE

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

COUPE DE BOURGOGNE CREDIT MUTUEL SENIORS MASCULINS ET FÉMININS

I - RÈGLEMENT SPORTIF

ART. 16.1

1. La Ligue de Bourgogne de Basket Ball organise :

- Une épreuve régionale dite «Coupe de Bourgogne seniors masculins» réservée à toutes les équipes masculines seniors à l'exception des équipes de championnat de France.

- Une épreuve régionale dite «Coupe de Bourgogne seniors féminins» réservée à toutes les équipes féminines seniors à l'exception des équipes de championnat de France.

2. Ces deux Coupes sont dotées d'un challenge. Il sera acquis s'il est gagné 3 années consécutives, ou 4 années non consécutives.

ART. 16.2

Toutes les rencontres sont organisées par la Commission Sportive Régionale.

ART. 16.3 - Engagements

1. Les clubs disputant les championnats régionaux, **l'engagement est systématique**, avec possibilité de ne pas y participer, en envoyant un courrier de non-participation avant le **15 AOUT**.

2. Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe, formée des joueurs(euses) disputant habituellement l'épreuve officielle dans laquelle elle est engagée à l'exception des équipes réserves évoluant en Championnat de Ligue Régionale pour lesquelles **l'engagement est systématique**, avec possibilité de ne pas y participer, en envoyant un courrier de non-participation avant le **15 AOUT**.

3. Les engagements pour les clubs disputant les championnats départementaux doivent être adressés avant le **15 AOUT** directement à la LBBB.

4. L'engagement est gratuit.

ART. 16.4 - Système de l'épreuve

1. La Coupe de Bourgogne se déroule en 3 tours qualificatifs, ½ finales et finale.

2. Les 3 tours qualificatifs de Coupe se déroulent sous forme de tournois à 4 où les équipes finissant 1^{ère} et 2^e accèdent au tour suivant.

3. Les rencontres sont à élimination directe à partir des ½ finales.

2. La Coupe de Bourgogne se déroule sur une formule à handicaps selon la division. Le barème des handicaps à appliquer pour chaque rencontre figure en annexe.

ART. 16.4.1 – Dispositions spécifiques aux plateaux

1. La Coupe de Bourgogne se déroule en 3 tours qualificatifs, ½ finales et finale. Le nombre peut être réduit en fonction du nombre d'équipes engagées, ainsi que les plateaux de 4 à 3 équipes.

2. Le temps de jeu des rencontres est fixé en 4 périodes de 7 minutes.

3. La durée de la mi-temps est de 10 minutes.

4. Le nombre des fautes autorisées est limité à 4 fautes personnelles et 3 fautes d'équipe.

5. Le nombre des temps-morts est limité à 1 temps-mort pour la première mi-temps et 1 temps-mort pour la seconde mi-temps.

6. Les ½ finales et finale se dérouleront suivant la formule du championnat régional, soit 4 périodes de 10 minutes.

ART. 16.5 - Désignation des rencontres

1. Au 1^{er} tour, la désignation des plateaux est établie par tirage au sort, effectué par zones géographiques. La composition des zones géographiques est du ressort exclusif de la Commission Régionale Sportive.

2. Les tours suivants sont établis par tirage au sort.

ART. 16.6 - Désignation des salles

1. Jusqu'au 3^{ème} tour inclus, les rencontres ont lieu dans la salle d'une des quatre équipes tirées au sort qui composent un plateau.

2. Lors des ½ finales, les rencontres ont lieu au même moment, sur deux terrains déterminés par la Commission Régionale Sportive.

3. Lors des finales, les rencontres ont lieu sur un terrain déterminé par la Commission Régionale Sportive.

ART. 16.7 - Dates des rencontres

1. Les rencontres du 1^{er} tour de Coupe auront lieu le

2. Les rencontres du 2^{ème} tour de Coupe auront lieu le

3. Les rencontres du 3^{ème} tour de Coupe auront lieu le.

4. Les ½ finales auront lieu le.

5. Les finales auront lieu le.

ART. 16.8 - Qualification et licences

1. Les équipes participent à la Coupe de Bourgogne dans les conditions et avec les licences admises dans la division où elles sont engagées.

2. Les restrictions de participations pour les joueurs(euses) brûlés(ées) s'appliquent. La liste des joueurs(euses) brûlés(ées) sera communiquée aux arbitres.

3. Lors des plateaux ainsi que pour la phase finale, une liste des joueurs(euses) prenant part aux rencontres de la journée (10 au maximum) devra être fournie par les associations sportives présentes. Aucun ajout ou modification de joueurs(euses) sur cette liste ne sera permis au cours de la journée de Coupe.

ART. 16.9 - Equipement sportif

Pour les équipements sportifs, les règles suivantes sont appliquées (sauf accord formel entre les deux clubs avant la rencontre) :

- chaque association sportive doit se déplacer avec deux tenues de couleur dominante différente,

- les joueurs du club recevant (citée en premier sur la convocation) doivent porter une couleur claire, les joueurs du club visiteur (citée en second sur la convocation) doivent porter une tenue de couleur foncée.

ART. 16.10 - Arbitres, Officiels de Table de Marque

1. Les arbitres sont désignés par la CRO.

2. Les équipes ont obligation d'être accompagnées d'un officiel de table de marque. Cet officiel de table de marque peut éventuellement être un joueur(euse) ne participant pas à la rencontre.

ART. 16.11 - Responsable de l'organisation

Un responsable de l'organisation sera fourni par le club recevant lors des plateaux et lors de la phase finale.

ART. 16.12 - Forfait

1. Toute équipe déclarant forfait est frappée d'une pénalité financière du montant déterminé dans les dispositions financières.

ART. 16.13 - Saisie des résultats

Les résultats des plateaux ou de la phase finale devront être saisis sur FBI par le club organisateur au plus tard le dimanche soir.

II - RÈGLEMENT FINANCIER

ART. 16.14 - Frais d'arbitrage

1. Lors des plateaux, une péréquation par tour de coupe est établie entre les équipes engagées.

2. Lors de la phase finale, les frais d'arbitrage et/ou des OTM si nécessaire sont divisés en parts égales entre les clubs présents.

2. La CRO a la charge de communiquer au trésorier de la Ligue de Bourgogne de Basket Ball les frais d'arbitrage dues par chaque club concerné.

2. Le règlement des frais d'arbitrage s'effectuera par un prélèvement sur le compte des clubs concernés.

ANNEXE A - BARÈMES DES HANDICAPS

♦ Coupe de Bourgogne séniors masculins :

	RM1	RM2	RM3	EDEP	ADEP
RM1	0	5	10	15	20
RM2		0	5	10	15
RM3			0	5	10
EDEP				0	5
ADEP					0

♦ Coupe de Bourgogne séniors féminins :

	RF1	RF2	EDEP	ADEP
RF1	0	5	10	15
RF2		0	5	10
EDEP			0	5
ADEP				0

ANNEXE 2

JEUNES ET TECHNIQUE

Vendredi 16/05/2014 à AUTUN

Présents :

LBFB : Jean-Luc MARTIN, **CD 21** : Jacky VERNOUD, **CD 58** : Fabrice PETIT , Nicolas TOURNOIS,
CD 89 : Didier TAFFINEAU , Sylvie VALTAT, **CD 71** : Thierry BERTHEAU , Eric WOZNIAK

Représentant ETR : Rémi PIEPENBRING

Jean-Luc MARTIN remercie l'ensemble des participants pour leur présence et rappelle que cette réunion sert de base de travail à l'organisation du championnat régional U13 et U15 suite à la modification du championnat de France U15. Il est souhaitable que les 2 catégories soient associées pour harmoniser le travail de détection de la CRJT pour les différentes sélections.

Avant de poursuivre 2 points sont soulevés :

- Souhait que le calendrier général soit harmonisé entre les différentes commissions pour éviter les doublons sujet souvent à des critiques des clubs.
- La convention sur l'utilisation des CTF entre les comités et le ligue est acceptée sur la forme mais devra être modifié au niveau des dates saison 2015/2016-2016/2017/-2017/2018 puis harmonisé avec les comités au niveau des dates des sélections ou journées de formation.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15 F et G

La FFBB demande à chaque ligue de communiquer l'équipe qualifiée U15 F et G pour la phase de zone au 22/12/2014.

Le souhait de la CRJT est que le mode de qualification se décide sur le terrain .

L'engagement des équipes devra se faire avec un questionnaire mentionnant

- Le nom du club.
- Les noms , année de naissance des joueurs , joueuses .
- Le nom de l'entraîneur et sa qualification.
- La date prévue de reprise de l'entraînement.
- Le nombre d'entraînements hebdomadaire pour l'équipe.

La pré inscription devra parvenir à la ligue avant le 25/06/2014 pour pouvoir organiser au mieux le mode de qualification sachant que le championnat doit débiter le week- end du 20/21/09/2014.

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT REGIONAL U15 F et G.

1^{ère} phase du 20/09/2014 au 22/09/2014 : phase qualificative pour déterminer l'équipe qui participera au championnat de zone.

2^{ième} phase et 3^{ième} phase du 10/01/2015 au 15/06/2015 : équipes restantes de la 1^{ère} phase plus les équipes proposées par les comités

2^{ième} phase : brassage pour déterminer les 2 niveaux de pratique sous forme de rencontres par poule.

3^{ième} phase : Un groupe d'équipes participant au championnat régional 1 qui déterminera le champion régional.

Le restant des équipes participant au championnat régional 2 qui déterminera le trophée de bourgogne.

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT REGIONAL U13 F et G

Inscriptions auprès de la ligue avant le 25/06/2014 pour préparer au mieux le championnat sachant que le championnat doit débiter le week end du 21/09/2014.

1^{ère} phase du 20/09/2014 au 22/12/2014 : rencontres permettant de sélectionner les équipes qui participeront au championnat régional 1 en 2^{ème} phase qui déterminera le champion régional.

2ème phase du 10/01/2015 au 15/06/2015 : les équipes non sélectionnées en régional 1 et les équipes proposées par les comités qui participeront au championnat régional 2 pour l'obtention du trophée bourgogne.

JOURNEES A BALISER POUR LA CRJT

Les 3 week-end de formation ER et EJ.

Challenge benjamins(es).

Fête mini basket si organiser un dimanche.

Les stages de sélections en particulier au printemps.

LES POINTS A DISCUTER OU COMMUNIQUER .

Jouer les 1^{ère} ou dernier week end des vacances.

Le statut de l'entraîneur.

Comment couvrir au mieux l'arbitrage.

La notion pour les clubs de réserver leur salle si le championnat est en plusieurs phases.

Fin de la réunion à 21h30

Jean-Luc MARTIN

Championnat de France Elite U15

Saison 2014/2015

Proposition d'attribution de la place féminine et masculine pour la Ligue de Bourgogne de Basket-Ball

Suite à la production du référentiel de décision pour l'attribution de la place féminine et la place masculine au futur Championnat de France Elite par le Bureau Fédéral du 24 janvier 2014, vous trouverez ci-dessous les éléments.

Je tiens à votre disposition les justificatifs des différents chiffres cités.

Premier niveau de décision : géographique

Le choix du lieu d'implantation doit se faire en fonction des secteurs où sont domiciliés les joueurs/joueuses du Pôle Espoirs.

Ainsi, pour la saison 2014/2015 voici les domiciles des polistes répartis par secteurs géographiques :

Secteur féminin :	8	Dijon
	2	Yonne
	1	Auxone
	1	Beaune

Secteur masculin :	5	Dijon
	2	Yonne
	2	Autun

Ainsi avec une scolarisation à Dijon avec hébergement au CREPS, sans oublier la possibilité d'hébergement au CREPS le dimanche soir, et au vu du nombre majoritaire de jeunes filles et jeunes garçons de l'agglomération dijonnaise :

Je propose que le Championnat de France U15 Elite 2014/2015 soit attribué en filles comme en garçons à un club de l'agglomération dijonnaise.

Secteur masculin :

	MASCULIN	ELAN CHALON	ES PRISSE MACON	JDA DIJON
Saison 2014/2015	Nombre de pôlistes	0	0	4
	Nombre de pôlistes	0	1	8
Saison 2013/2014	Alimentation du Pôle Espoirs	0	0	0
	Sélections région U13	4	0	1
	Sélections région U14	4	2	3
	Sélections région U15	3	0	6
	Equipe U13 en région ?	2 EQUIPES REGION	REGION	REGION
	Sélections dpt U13 (Tournoi des Etoiles)	8	0	1
	Ecole de minibasket	Label National	Label Régional	Label National
	Résultat U15 France	GROUPE B	pas d'équipe	GROUPE B
Saison 2012/2013	Nombre de pôlistes	1	1	6
	Alimentation du Pôle Espoirs	0	1	2
	Sélections région U13	4	1	0
	Sélections région U14	3	0	5
	Sélections région U15	3	1	5
	Equipe U13 en région ?	CHAMPION REGION	REGION 2e	REGION 3e
	Sélections dpt U13 (Tournoi des Etoiles)	4	3	
	Ecole de minibasket	Label National	Label Régional	Label National
Résultat U15 France	GROUPE B	pas d'équipe	GROUPE B	
Saison 2011/2012	Nombre de pôlistes	2	2	5
	Alimentation du Pôle Espoirs	0	1	0
	Sélections région U13	0	1	4
	Sélections région U14	4	1	1
	Sélections région U15	5	3	4
	Equipe U13 en région ?	REGION	-	CHAMPION REGION
	Sélections dpt U13 (Tournoi des Etoiles)	4	2	
	Ecole de minibasket	Label National	Label Régional	Label National
Résultat U15 France	GROUPE A	GROUPE B	GROUPE B	

En conclusion des aspects géographiques et chiffrés ci-dessus, je propose que le Championnat de France U15 Elite 2014/2015 masculin soit attribué à la JDA DIJON.

Fait à Dijon, le 18/04/2014.

Vincent CHETAIL
CTS Basket-Ball Bourgogne
Pôle Espoirs / Formation de Joueurs / Formation de Cadres

06.63.19.25.15
chetailvincent@gmail.com

Deuxième niveau de décision : club

Voici les chiffres demandés par le référentiel pour les 3 clubs masculins et féminins « historiquement » engagés en championnat de France U15 sur les 3 dernières saisons.

Secteur féminin :

	FEMININ	BC CHENOVE	CHALON BC	ELAN CHALON
Saison 2014/2015	Nombre de pôlistes	9	0	0
Saison 2013/2014	Nombre de pôlistes	7	0	3
	Alimentation du Pôle Espoirs	1	0	0
	Sélections région U13	5	1	1
	Sélections région U14	5	4	0
	Sélections région U15	1	0	6
	Equipe U13 en région ?	REGION	REGION	REGION
	Sélections dpt U13 (Tournoi des Etoiles)	7	3	2
	Ecole de minibasket	Label Régional		Label National
	Résultat U15 France	GROUPE B	-	GROUPE A
Saison 2012/2013	Nombre de pôlistes	7	0	2
	Alimentation du Pôle Espoirs	0	0	2
	Sélections région U13	2	3	0
	Sélections région U14	1	0	2
	Sélections région U15	6	0	4
	Equipe U13 en région ?	CHAMPION REGION	REGION 8e	pas en région
	Sélections dpt U13 (Tournoi des Etoiles)		6	0
	Ecole de minibasket	Label Régional		Label National
	Résultat U15 France	GROUPE B	pas d'équipe	GROUPE B
Saison 2011/2012	Nombre de pôlistes	4	0	0
	Alimentation du Pôle Espoirs	2	0	0
	Sélections région U13	0	0	2
	Sélections région U14	3	1	0
	Sélections région U15	1	2	1
	Equipe U13 en région ?	pas en région	REGION 5e	pas en région
	Sélections dpt U13 (Tournoi des Etoiles)		2	3
	Ecole de minibasket			Label National
	Résultat U15 France	GROUPE B	GROUPE B	pas d'équipe

En conclusion des aspects géographiques et chiffrés ci-dessus, je propose que le Championnat de France U15 Elite 2014/2015 féminin soit attribué au BC CHENOVE .

A G E N D A

Dates	Manifestations	Lieux	Horaires
24 et 25 mai	Finales coupes de Bourgogne Crédit Mutuel	ST LOUP	A.M SAUVAGEOT Y.PETITE
Mercredi 28 mai	Reunion de discipline	AUTUN	
Vendredi 30 mai	Assemblée Générale Comité 58		JM BOULAY
Dimanche 01 juin	Finales Interdépartementales SF : 71 SM : 21	Chagny/ Fontaine les Dijon	C.LARCHER (SF) J.FARCY (SM)
Lundi 02 juin	Réunion ETR	DIJON	
Vendredi 27 juin	Assemblée Générale Comité 21	ST APOLLINAIRE	JL MARTIN
Vendredi 27 juin	Assemblée Générale Comité 71	ETANG/ARROUX	B.DEPIERRE
Vendredi 27 juin	Assemblée Générale Comité 89	VILLENEUVE/YONNE	M.MARGUERY
Samedi 28 juin	Assemblée Générale Ligue	ETANG/ARROUX	